

Ouvrière certifiée d'entretien

Ouvrier certifié d'entretien

Classe: 11

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à effectuer des travaux d'entretien, de réfection et de transformation dans des domaines relatifs à l'entretien d'édifices ou de bâtiments.

Attributions caractéristiques

1. Identifie et localise les défauts à corriger. Prend les lectures appropriées, propose des solutions. Lit et interprète des plans et devis, fait des schémas, dessins, croquis ou patrons nécessaires à la réalisation des travaux.
2. Effectue des travaux de menuiserie sur des surfaces, des équipements, des ameublements tels que dégrossissage, traçage, façonnage, assemblage, placage, lambrissage, collage et restauration.
3. Effectue des travaux de revêtement de plâtre et des travaux comportant la réfection et la réparation d'ouvrages en briques, pierres, céramique, en bloc de ciment ou de verre ou d'autres matériaux ou substances du même genre.
4. Prépare les surfaces. Prépare et applique la peinture ou d'autres matières protectrices.
5. Répare et installe différents matériaux d'isolation, de recouvrement et d'étanchéité à l'intérieur et sur les couvertures des édifices.
6. Répare, installe et entretient des objets de quincaillerie, des installations sanitaires et des installations mécaniques.
7. Perce des ouvertures dans les murs et les planchers ou toute autre surface.
8. Communique avec les personnes concernées, visite les lieux et fournit une évaluation du travail à accomplir. Voit à se procurer le matériel.
9. Manipule, transporte, règle, ajuste et utilise la machinerie, les outils, les équipements et les matériaux appropriés, voit à leur entretien et à la propreté des lieux de travail.
10. Complète différents formulaires et rédige les rapports relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.P. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Telle que requise pour l'obtention du certificat de qualification ou la carte de compétence dont deux (2) années dans l'entretien d'édifices ou de bâtiments industriels ou commerciaux.

Autres

Certificat de qualification ou carte de compétence valide et reconnue reliée au domaine concerné.